

Nonobstant, M. Ledru-Rollin aurait décliné toute idée de candidature.

Notre correspondant nous garantit l'authenticité de ces détails que nous ne reproduisons pas sans quelque hésitation.

M. Thiers jugé par Saint-Beuve : M. Thiers sait tout, il parle de tout, traîne sur tout. Il vous dira à la fois de quel côté du Rhin doit naitre le prochain grand homme, et combien de clous il y a dans un canon. Thiers est l'esprit le plus net, le plus vif, le plus curieux, le plus agile, le plus perpétuellement en fraîcheur et comme un belle humeur de connaître et de dire. Quand il expose, il n'est pas seulement clair, il est lucide.

Ce portrait date de 1841. C'est à peu près à la même époque que Timon disait de M. Thiers dans le *Livre des orateurs* : « C'est un homme qui apprendrait à braquer une lunette à M. Arago. »

Aujourd'hui, par une de ces évolutions familières au président de la République, les qualités dont parle Saint-Beuve sont devenues des défauts et les défauts des qualités.

Les étudiants de Toulouse vont bien. Ils viennent de se constituer en fédération républicaine des écoles, et ils ont lancé un petit manifeste tout à fait coquet, dont l'*Emanicipation* a eu la primeur.

En voici le début : « Citoyens, La République est tous les jours menacée par les compétitions monarchiques, battue en brèche par les intrigues des ruraux de l'Assemblée. Ces royalistes, enivrés par leurs sanglants succès de mai dernier, se croient les maîtres absolus du pays, qui par trois fois les a reniés de son vote énergique. A l'empire de la volonté manifeste des collèges électoraux, ils détiennent le pouvoir, usurpent le titre de constituants... Et cet attentat contre la souveraineté du peuple est resté triomphant !

Encouragés par la longanimité de citoyens oublieux de la grande maxime révolutionnaire. « L'insurrection est le plus saint des devoirs », ces hobereaux veulent nous ramener le gouvernement des courtisans et des échines souples, la monarchie. Mais ils ont compté sans nous, les hôtes de la Révolution. »

Et la fin : « La République de M. Thiers nous trouvera parmi ses adversaires systématiquement que, systématiquement, elle continuera les vieux errements du passé. Notre République est indiscutable, au-dessus du suffrage universel ; elle ne peut être ce grossier trompe-l'œil de la République sans républicains. Notre action sera double : d'un côté, travailler au perfectionnement de la République expérimentale ; de l'autre, organiser la résistance implacable contre les empiétements de la réaction royaliste. En cela, rien qui doive nous effrayer. Aux jeunes de secourir la vermine de trône et d'autel attachée au manteau de pourpre de la Révolution. »

Pas mal, quoique un peu tiède. Et le préfet de M. Calmon, le célèbre Charles Ferry, dit le vainqueur de la Corse, que dit-il de tout cela ?

Après tout, les étudiants lui ont-ils offert la présidence de leur comité ? L'autre jour, les officiers du 4^e de ligne, en garnison à Dijon, ont été convoqués par leur colonel, M. Vincendon, gendre du général Vinoy, pour délibérer sur la question suivante : A l'occasion du jour de l'an, y a-t-il lieu d'envoyer des cartes de visite aux maréchaux ainsi qu'aux généraux commandant sous Metz.

A l'unanimité, il a été répondu : Non. Les médecins qui ont soigné le prince de Galles sont nommés : le premier, M. Gulle, baronnet ; le second M. Lane, chevalier.

C'est le 16 janvier irrévocablement que paraîtra le nouveau volume de Victor Hugo. Le titre définitif est :

L'ANNÉE MAUDITE

Lundi dernier, est mort à Londres, le fameux lord Ellenborough, qui fut ministre à plusieurs reprises dans les cabinets du duc de Wellington, de Robert Peel et du comte de Derby.

De 1842 à 1844, lord Ellenborough a été gouverneur des Indes. Il s'y est marié avec

la fille d'un rajah, qui lui a apporté cinq millions de piastres en dot. Le courage et l'adresse de lord Ellenborough sont restés légendaires à Calcutta. Nul chasseur de tigres n'a jamais fait et ne fera jamais de chasses semblables aux siennes. Il a été le Jules Gérard des Jungles. Il était âgé de 82 ans.

La jeune duchesse Marguerite de Nemours (future princesse Czartoryska), a déjà reçu ses étrennes de sa famille. Le comte de Paris lui a envoyé un médaillon orné de brillants d'une valeur de 50,000 fr. ; l'empereur du Brésil, un bracelet évalué à 60,000 fr. ; la reine d'Angleterre, un collier de saphirs, composé de 42 pierres et valant plus de 100,000 fr.

Il lui reste à recevoir le cadeau de son fiancé, qui doit, dit-on, dépasser tous les autres en richesse.

Au dernier conseil de guerre : — Accusé, pourquoi n'avez-vous pas voulu répondre, lorsqu'on a instruit votre affaire ? — Mon président, parce que je n'ai jamais été pour l'instruction obligatoire.

Une enseigna lue rue du Temple : A LÉON GAMBETTA, Fabrique de ballons rouges.

ASSEMBLÉE NATIONALE PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY. Séance du 28 décembre.

A deux heures et demie la séance est ouverte et le procès-verbal adopté. M. L. duc d'Annam est à son banc.

M. Lefèvre-Pontalis demande si l'indemnité de cent millions affectée aux départements envahis entrera bientôt en voie de distribution. Les nécessités sont grandes et le temps est venu de venir en aide à des populations qui souffrent.

M. le ministre des finances déclare qu'aucun crédit n'a encore été voté pour l'exécution de la loi et qu'une annuité figurera pour cet objet au budget de 1872 et aux budgets suivants. Dès le 3 janvier prochain, une somme de 20 millions sera distribuée aux départements envahis. (Très bien ! très bien !)

L'Assemblée vote un projet autorisant la ville de Troyes (Aube) à emprunter une somme de 2 millions deux cent mille francs, et à s'imposer extraordinairement. L'ordre du jour appelle la discussion de la loi sur l'impôt des revenus.

M. Gaslonde propose un amendement au projet de la commission. C'est en réalité un contre-projet dont l'article unique est ainsi conçu : « Provisoirement et jusqu'à l'acquittement total des charges de la dernière guerre, il sera perçu au profit du trésor cinq dixièmes sur les principaux des contributions personnelles et mobilières. »

Il sera perçu en outre dix dixièmes au profit du trésor en sus du principal de l'impôt des portes et fenêtres. M. Gaslonde dit qu'en repoussant l'impôt sur le revenu et en le gratifiant de vexatoire et d'inquisitorial, l'Assemblée a frappé du même coup le projet de la commission, même dans la partie à laquelle se rallie le gouvernement, c'est-à-dire même en ce qui touche l'impôt sur les valeurs mobilières. A vrai dire il n'y a plus que ce dernier point qui puisse subsister encore et devenir matière à discussion. C'est pourquoi l'orateur s'attache uniquement à combattre l'impôt sur les valeurs mobilières, à démontrer combien il serait nuisible à notre crédit et de nature à éloigner l'argent étranger de notre marché.

Déjà l'argent français lui-même s'en éloigne et s'engage au dehors et notamment dans les dollars américains et dans une proportion énorme. On dirait qu'il a hâte de mettre l'Océan entre lui et nos droits fiscaux. Nous n'avons, ajoute l'orateur, aucun intérêt à précipiter ce mouvement, et c'est ce qui arriverait si le nouvel impôt était adopté. Que produit-il ? 30 millions. Ce chiffre vaut-il tous les inconvénients qui viennent d'être signalés. Il faut considérer, en outre, que le gouvernement n'a aucun moyen efficace et sérieux d'atteindre les valeurs étrangères.

M. de Gaslonde conclut en demandant le renvoi de son amendement à la commission actuelle du budget.

M. Benoist d'Asy, au nom de cette commission, accepte le renvoi comme en-cas, et pour l'hypothèse où les différents impôts proposés par elle ne seraient pas adoptés par l'Assemblée.

L'amendement Gaslonde est renvoyé à la commission.

M. de Douhet développe un contre-projet qui consiste à établir un impôt sur toutes les factures ou reçus, et la facture ou reçu deviendrait obligatoire dans les transactions de toute nature.

Cet impôt serait perçu au moyen de timbres mobiles proportionnels à la valeur des factures ou reçus. L'impôt serait de 1/2 0/0 pour les factures d'une valeur supérieure à 5 fr. et inférieure à celle de 100,000 fr., de 1/4 0/0 pour les factures de 100,000 fr. et au-dessus jusqu'au chiffre de 500,000 fr., de 1/8 0/0 pour les factures au-dessus de 500,000 fr.

L'honorable membre est convaincu que le Trésor trouverait là une ressource de deux et trois cent millions.

M. Desceilligny pense que la question soulevée par M. de Douhet est digne de la plus grande attention, mais qu'elle ne doit être examinée que plus tard. Il faut d'abord que l'Assemblée en finisse avec l'impôt sur les revenus, comme elle en a fini hier avec l'impôt sur le revenu.

Si l'on ne trouve pas dans les impôts proposés par la commission des ressources suffisantes, on reviendra au projet de M. de Douhet. En conséquence, l'orateur en demande le renvoi à la commission. (Appuyé ! appuyé !)

M. de Douhet adhère. Le renvoi est prononcé.

M. Langlois développe, au milieu du bruit des conversations particulières, un contre-projet qui consiste à établir pour trois ans une contribution de guerre de 5 0/0 sur les produits du travail et de 20 0/0 sur les produits de la propriété.

La suite de la discussion est remise à demain.

M. le président — La parole est à M. Bocher, rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet relatif à la Banque de France.

M. Bocher. — La commission a eu aujourd'hui même l'honneur de recevoir dans son sein M. le président de la République ; les principales questions nous paraissent avoir reçu une solution satisfaisante. J'ajouterais que maintenant la situation ne fait pas obstacle à ce que l'Assemblée prenne le repos qu'elle voudra prendre et fixe son ordre du jour comme elle l'entendra.

Plusieurs voix. — A mardi la discussion du projet !

M. le président de la République. — Je ne crois pas que de mon entrevue avec la commission on puisse tirer la conclusion que vient d'en tirer le dernier lieu M. le rapporteur. Il n'a pas été question entre nous du plus ou moins d'urgence ; nous n'avons discuté que le chiffre d'émission. Je crois qu'il faudrait très peu de temps pour nous mettre complètement d'accord sur ce chapitre. Je l'ai dit et je le répète. Mais je n'ai pas dit qu'il ne fût pas urgent de venir à une solution. Au contraire, je ne crois pas sage, à l'époque de l'année où nous sommes, de laisser la Banque atteindre la limite de ses émissions. Elle serait alors obligée de payer en métal et d'atteindre ses réserves. Je ne dis pas qu'il soit indispensable de voter le projet d'ici au 31 décembre, mais je dis que cela serait désirable.

Où, je crois qu'il serait désirable que le rapport fût fait le plus tôt possible. Je ne veux pas imposer mon opinion à la commission ; je ne prétends pas peser sur elle et sur ses travaux, mais je reste bien convaincu qu'il serait sage de résoudre la question d'ici à samedi. (Bruit en sens divers.)

M. Jules de Lasteyrie, membre de la commission. — Il semblerait résulter des paroles qui viennent d'être portées à cette tribune que la commission n'a pas rempli son devoir avec toute l'activité désirable (Non ! non ! non !). Nous nous sommes réunis tous les jours, et nous avons très sérieusement examiné les questions qui nous étaient soumises.

Croyez-vous qu'il suffit de voter une loi et qu'un examen préalable est inutile. Alors dites-le et prenez cette règle pour l'avenir. Les choses en iront plus vite.

Messieurs, la loi dont l'examen nous a été confié est très importante. Elle soulève des questions de la bonne solution desquelles dépend peut-être l'avenir de la France et de la République. Nous n'avons pas perdu une heure, une minute, et nous n'avons négligé

aucun effort pour être complètement instruits. S'il y a urgence à ce que la loi soit discutée immédiatement, discutez-la. Mais vous n'avez pas besoin alors du travail de votre commission. Et permettez-moi de dire que puisque l'on était si pressé on aurait pu au moins nous apporter la loi quinze jours plus tôt.

Plusieurs voix. — Très bien ! c'est cela !

M. Jules de Lasteyrie. — Quand nous avons travaillé si longtemps, quand nous avons eu des entretiens si fréquents et si suivis avec MM. les régents de la Banque et M. le ministre des finances, quand nous avons eu l'honneur de traiter la question avec M. le président de la République, venir nous dire : « Faites-nous le rapport tout de suite, dans une heure » venir nous dire cela... Ah ! c'est un peu trop ! (Mouvement.)

M. Pouyer-Quertier, ministre des finances. — Nous vous avons apporté le projet aussitôt après votre réunion, messieurs. Si le comité de la Banque a terminé en trois jours l'examen de cette affaire, nous avons pensé qu'elle pouvait être terminée ici en quinze. (Rumeurs.)

Messieurs, la Banque en est arrivée, à 74 millions près, à la limite légale de son émission. Or, le 30 novembre dernier, en un seul jour, la Banque a presque versé cette somme au commerce en escomptes.

Or, il faut que la Banque ait toujours des billets pour payer. Car, sans cela, elle serait forcée d'attendre son or. Sans vouloir peser sur la commission, car ce n'est là ni notre droit, ni notre devoir, nous la prions de vouloir bien terminer son travail le plus tôt possible. Nous avons espéré que la loi serait votée avant le 1^{er} janvier, et c'est dans ce sens que toutes les obligations du Trésor ont été prises.

Une voix. — Votre loi est donc un expédient.

M. Pouyer-Quertier. — Non, messieurs, il n'y a pas ici d'expédient ; nous voulons, au contraire, que la question soit définitivement résolue dans l'intérêt du crédit et des affaires.

M. Bocher. — Après avoir conféré avec les organes du gouvernement, il nous avait semblé qu'il n'y avait pas urgence, et que nous pourrions prendre le temps de traiter sérieusement les questions que le projet soulève.

Une voix à droite. — Nous siégerons le 1^{er} janvier, s'il le faut !

M. Bocher. — En faisant un travail sérieux, il m'est impossible de lire le rapport avant samedi. Il faut ensuite que le rapport soit imprimé et distribué. L'Assemblée peut cependant fixer dès à présent le jour de la discussion pour le commencement de la semaine prochaine. La commission a reçu plusieurs fois dans son sein les régents de la Banque, et il ne nous a pas paru qu'ils fussent préoccupés de la question d'urgence.

M. Thiers. — Il existe certainement un malentendu entre la commission et nous. Dans le sein de la commission, je n'ai traité que la question de fonds et nullement la question d'urgence. Et, sur le fonds, nous étions bien près de nous entendre, car la Banque va atteindre la limite de ses émissions et nous avons tous compris qu'il y avait quelque chose à faire. Ainsi, toutes les questions sont résolues.

M. Jules de Lasteyrie. — Mais non ! M. Thiers. — Eh bien ! voyons donc si nous sommes d'accord ! Il faut ou un emprunt ou un élargissement de la faculté d'émission. Personne ne soutiendrait l'emprunt. Une nouvelle émission est le seul parti à prendre. De quel chiffre sera-t-elle ? C'est sur ce point là seulement que nous différons d'avis, une question d'appréciation. Je n'ai pas dit qu'il fût indifférent de traiter cette question aujourd'hui ou dans huit jours. Je n'ai pas traité ce sujet.

Maintenant, je dirai ceci : La Banque est à la dernière limite de son émission légale... Elle n'a plus que 74 millions à émettre, et à cette époque de l'année, cette somme peut être absorbée par une seule journée d'escompte. Certes, en disant cela, je ne réduis pas le commerce au désespoir, car il connaît les ressources de la Banque. Mais enfin, si elle n'a plus de papier, il faudra qu'elle aborde ses réserves métalliques, et cette situation pourrait donner lieu à des spéculations d'un genre nouveau. Il y a là un inconnu d'une nature assez grave. Voilà toute la vérité.

Ne croyez-vous pas comme moi qu'il faut que la Banque garde précieusement cet argent qui forme ses réserves ? (Oui ! oui !)

Alors vous serez comme moi d'avis qu'il faut que la discussion ait lieu le plus tôt possible. Nous pourrions la commencer tout de suite.

l'œuvre à laquelle ils se préparaient. Brulard fit encore quelques pas, et une de ses mains crispées se glissa machinalement sous le drap qui couvrait le lit mortuaire.

Mais presque aussitôt cette main se retira... elle avait senti le froid du cadavre !

Les cheveux de Brulard se hérissèrent ; ses yeux verdâtres, habituellement ternes s'allumèrent du feu sombre et terrible d'une résolution poussée jusqu'à la rage ! un rugissement sourd sortit de sa poitrine haletante, et tous ses membres se raidirent, comme pour essayer leurs forces.

Il se pencha, lui frère et épuisé, sur ce corps deux fois plus lourd que le sien, l'enlacha de ses deux bras, le souleva, tomba avec lui, le détacha de nouveau de sa couche, et après des efforts inouïs tint par le rejeter au-delà de l'ouverture qui occupait le centre de la paillasse.

(Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

M. Buffet. — Comme membre de la commission, je me permets d'ajouter quelques mots aux explications données par notre honorable rapporteur, afin que l'Assemblée comprenne bien comment nous avons pu conclure de notre entrevue avec M. le président de la République que la question de la Banque n'avait pas un caractère d'urgence pressante et que nous pourrions discuter la loi la semaine prochaine.

Voici pourquoi nous avons tiré cette déduction : Quand nous avons entendu messieurs les régents de la Banque, ils nous ont dit que cette émission supplémentaire ne leur paraissait nécessaire que si le gouvernement devait faire de nouveaux appels à la Banque. Du moment que l'émission n'était plus nécessaire par les besoins du commerce, mais seulement par ceux du gouvernement, nous avons dû nous préoccuper de la question de savoir si le gouvernement avait bien le droit de faire appel à la Banque. Or, M. Thiers nous répondit que le gouvernement ne s'adresserait pas à la Banque avant un mois ou six semaines. Donc, il n'y avait pas urgence.

Si la commission désire encore un ou deux jours pour présenter le rapport, si elle désire avoir quelque espace pour la discussion, c'est que la question ne me semble pas aussi simple qu'à M. Thiers.

Où, une nouvelle émission est nécessaire ; mais les causes d'émission doivent désormais disparaître. Voilà notre préoccupation. (Très bien ! très bien !)

Où, il faut que ces causes disparaissent, afin que notre billet de banque ne soit pas déprécié (approbation). Il y avait, en effet, là, un grand danger. Car le billet de banque est aujourd'hui notre principal instrument de circulation. (Nouvelle approbation.)

Voilà pourquoi nous avons examiné le projet avec beaucoup de soin ; voilà pourquoi nous vous demandons de ne pas restreindre le débat. Ces questions sont assez graves et assez difficiles pour que l'on ne puisse pas ainsi à précipiter notre travail.

L'honorable M. Bocher fait un rapport complet, et ce n'est pas deux ou trois jours de plus qui peuvent compromettre la situation. (Applaudissements sur un certain nombre de bancs.)

M. Thiers. — La question n'a jamais été dans les besoins du gouvernement. Dans six mois, dans un an peut-être, oui, mais pas aujourd'hui, et je vais vous dire tout de suite la situation. Le Banque s'est encore engagée à verser 248 millions au gouvernement. Mais ce versement n'a rien de prochain. Le gouvernement est d'ailleurs en complet accord avec la Banque et il a chez elle une somme considérable qui vient de versements du dernier emprunt. Et j'ajouterais que le mois dernier, il a été assez heureux pour faciliter les opérations de la Banque. La question n'a donc jamais été dans les besoins du gouvernement ; mais elle est dans les besoins du commerce. Aujourd'hui, son activité est extrême dans toutes les branches de la production, et malgré l'élevation du taux, les escomptes ont toujours été en augmentant depuis quelque temps.

Or, nous sommes à la fin de décembre, et il pourrait arriver que les 74 millions de billets fussent absorbés par les besoins. Il faut donc que nous songions à une solution avant la fin de l'année. Sans cela, la Banque serait obligée de faire ses escomptes en argent, ce qu'il faut éviter à tout prix. Je demande si le mérite et la perfection d'un rapport peuvent être mis en balance avec une nécessité de cet ordre. (Légers murmures.)

Une voix au banc de la commission. — Discutons toute de suite.

M. Thiers. — Nous sommes tout prêts. Plusieurs voix. Mais nous ne le sommes pas, nous !

Sur divers bancs. — A mardi ! A samedi ! Que la commission nous donne son jour !

M. Pouyer-Quertier, montrant un journal. — Je viens de prendre la date exacte du jour où le projet de loi a été présenté... (Oh ! oh ! — Assez !)

Eh bien ! je n'insiste pas sur ce point. Mais je ne puis laisser ignorer à l'Assemblée que, d'après une dépêche que je viens de recevoir à l'instigation de la Banque, j'apprends que les 74 millions de billets qu'elle avait ce matin sont descendus à l'heure qu'il est à 32 millions. (Agitation.)

M. Bocher monte à la tribune. Une voix. — Soutenez la dignité de l'Assemblée.

DE FOUDRAS.

La suite au prochain numéro

EN VENTE CHEZ J. REBOUX, IMPRIMEUR-LIBRAIRE 4, RUE NAIN, 1

ALMANACH DE ROUBAIX

d'arbres disjointes qui servaient de murailles.

A cet instant seulement, Brulard commença à entrevoir toutes les difficultés et tous les périls de l'action qu'il allait commettre.

D'abord, l'obscurité des bois ne le protégeait plus, il lui fallait traverser la lande nue et traîtreusement éclairée par la lune, ce qui n'était pas sans inconvénients.

Ensuite, bien que Pierriche lui eût dit que, depuis le départ du curé, qu'il avait vu sortir de la cabane, personne ne veillait plus près du mort, le curé avait bien pu envoyer quelqu'un pour le remplacer aussitôt son retour au presbytère.

Enfin, il pouvait encore arriver que Brulard fut surpris au milieu de son opération, par un témoin arrivant à l'improviste.

Brulard s'était arrêté pour récapituler tous ces obstacles et combiner les moyens de les vaincre.

des faces de la cabane, à peu près sûr qu'il n'avait pas été vu.

Alors il se redressa avec précaution et jeta un coup d'œil rapide et anxieux dans l'intérieur.

Un gros cerje placé dans un chandelier de bois l'éclairait.

A la lueur tremblotante de la petite flamme qui entourait la mèche enfouie dans la cire, Brulard acquit la certitude que personne ne veillait le mort.

Le cadavre était étendu sur un mauvais grabat, le visage découvert et tenant ces mains jointes sur sa poitrine un petit crucifix de cuivre.

Brulard, à cette vue, sentit son sang se glacer et les battements de son cœur prendre un effrayant irrégularité. L'idée de la profanation à laquelle il allait se livrer venait de se présenter à son esprit.

Rendons-lui cette justice, qu'il fut au moment de reculer ; mais le souvenir de sa conversation avec sa fille, et celui plus récent encore du colloque, effrayant pour lui, de Denis et de Vivant, se dressèrent dans sa mémoire et lui rendirent toute son énergie.

Il se traîna jusqu'à la porte d'entrée, qui n'était fermée qu'au loquet.

Là il se recueillit un moment, comme pour rassembler tout ce qu'il avait de force d'âme ; il murmura entre ses lèvres frémissantes et glacées le nom de Francine, et il entra.

Après avoir refermé avec précaution la porte derrière lui, il s'arrêta à quel-

ques pieds de ce grabat qui refermait peut-être la destinée de son enfant.

Pardonnez-moi, mon Dieu ! murmura-t-il de nouveau en tombant à genoux.

Il se pencha, lui frère et épuisé, sur ce corps deux fois plus lourd que le sien, l'enlacha de ses deux bras, le souleva, tomba avec lui, le détacha de nouveau de sa couche, et après des efforts inouïs tint par le rejeter au-delà de l'ouverture qui occupait le centre de la paillasse.